



NATURE
ACTION
QUÉBEC

Guide des milieux naturels de la tourbière Red Mill À SAINT-LUC-DE-VINCENNES



Réalisation

Ce guide a été
entièrement réalisé par
Nature-Action Québec.

Septembre 2022

Rédaction

Léa Bouttier,
Chargée de projet

Catherine Brisebois,
Chargée de projet adjointe

Sébastien Lévesque,
Chargé de projet adjoint

Cartographie

Guillaume Couture,
Géomaticien

Conception graphique

Dominique Lavoie
Designer graphique

Sources des photos

Sauf indications contraires,
Nature-Action Québec

Pour plus d'information

nature-action.qc.ca
info@nature-action.qc.ca
450 536-0422

TABLE DES MATIÈRES

QUI EST NATURE-ACTION QUÉBEC ? 4

LA TOURBIÈRE RED MILL : UN VASTE MILIEU PRÉSERVÉ 4

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES (SLDV) :
UN TERRITOIRE DIVERSIFIÉ 6

LES MILIEUX HUMIDES 8

LES MILIEUX FORESTIERS 10

MILIEUX OUVERTS ET AGRICOLES 12

LES PRINCIPALES ESPÈCES FAUNIQUES ET FLORISTIQUES 14

L'ENJEU DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES 16

LES OPTIONS DE CONSERVATION 18

DÉCLARATION D'INTENTION 19

RÉPERTOIRE DES RESSOURCES 21

Avec l'appui financier de :



Fondation de la faune du Québec



Fondsvert Québec



The Chawkers Foundation



NATURE
ACTION
QUÉBEC

Qui est Nature-Action Québec ?

Nature-Action Québec (NAQ) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de guider les personnes et les organisations dans l'application de meilleures pratiques environnementales.

En 1986, inquiets des effets des pesticides sur la santé humaine, des citoyens de Saint-Bruno-de-Montarville se sont regroupés pour proposer des solutions de rechange à leur utilisation en milieu résidentiel. Trente-six ans plus tard, cette initiative citoyenne est devenue une entreprise d'économie sociale d'envergure provinciale, qui œuvre à la protection et à la mise en valeur de l'environnement de diverses manières.

Que ce soit par la conservation, l'aménagement durable du territoire, la restauration de milieux naturels, la sensibilisation ou l'éducation, NAQ réalise chaque année plusieurs centaines de projets. Pour plus de détails sur nos projets et réalisations, consultez notre site web :

nature-action.qc.ca



Sabot de la Vierge
sur sphaigne

La Tourbière Red Mill : un vaste milieu préservé

La Tourbière Red Mill est un complexe de milieux humides de la Mauricie réparti entre six municipalités, soit Batiscan, Champlain, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, et Trois-Rivières, ainsi que deux MRC : des Chenaux et de Trois-Rivières. Le complexe est traversé d'est en ouest par l'autoroute 40, ce qui le rend très propice au développement urbain.

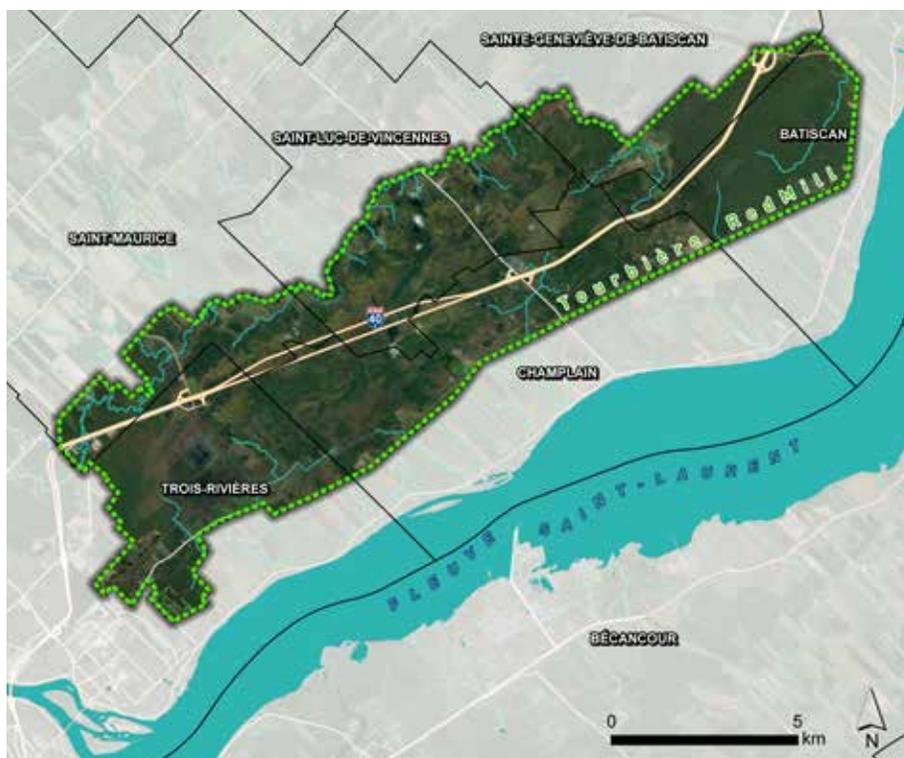
Depuis 10 ans, Nature-Action Québec et des partenaires municipaux et communautaires de la région réalisent plusieurs projets, particulièrement dans le secteur de Trois-Rivières, avec pour objectif de promouvoir les bonnes pratiques environnementales et permettre le maintien et la conservation de ce milieu riche en biodiversité.

Plusieurs facteurs font de la Tourbière Red Mill un site d'intérêt écologique important, notamment son étendue de 11 329 hectares. De nos jours, il est en effet de plus en plus rare de pouvoir observer des milieux naturels non fragmentés par l'urbanisation, le développement agricole ou industriel. Bien que ces derniers soient indispensables aux activités humaines, ils peuvent être fortement dommageables pour la biodiversité et les services écologiques, eux aussi essentiels pour l'humain.



À certains endroits de la tourbière, l'épaisseur du dépôt organique atteint près de 2 mètres ! Sachant que l'accumulation de tourbe est d'environ 0,5 à 1 mm par année dans les tourbières canadiennes (Quinty & Rochefort, 2003), la Tourbière Red Mill pourrait avoir entre 2 000 et 4 000 ans. Les milieux humides ont une grande valeur dans l'adaptation aux changements climatiques, notamment grâce à leur capacité à capter et stocker le CO₂, à filtrer naturellement les eaux de surfaces et souterraines, ainsi qu'à réguler le débit d'eau, limitant ainsi les inondations. Les milieux humides du complexe de la Tourbière Red Mill sont très riches, que ce soit en termes de diversité d'habitats, d'espèces fauniques et floristiques ou encore en ce qui concerne les ressources naturelles.

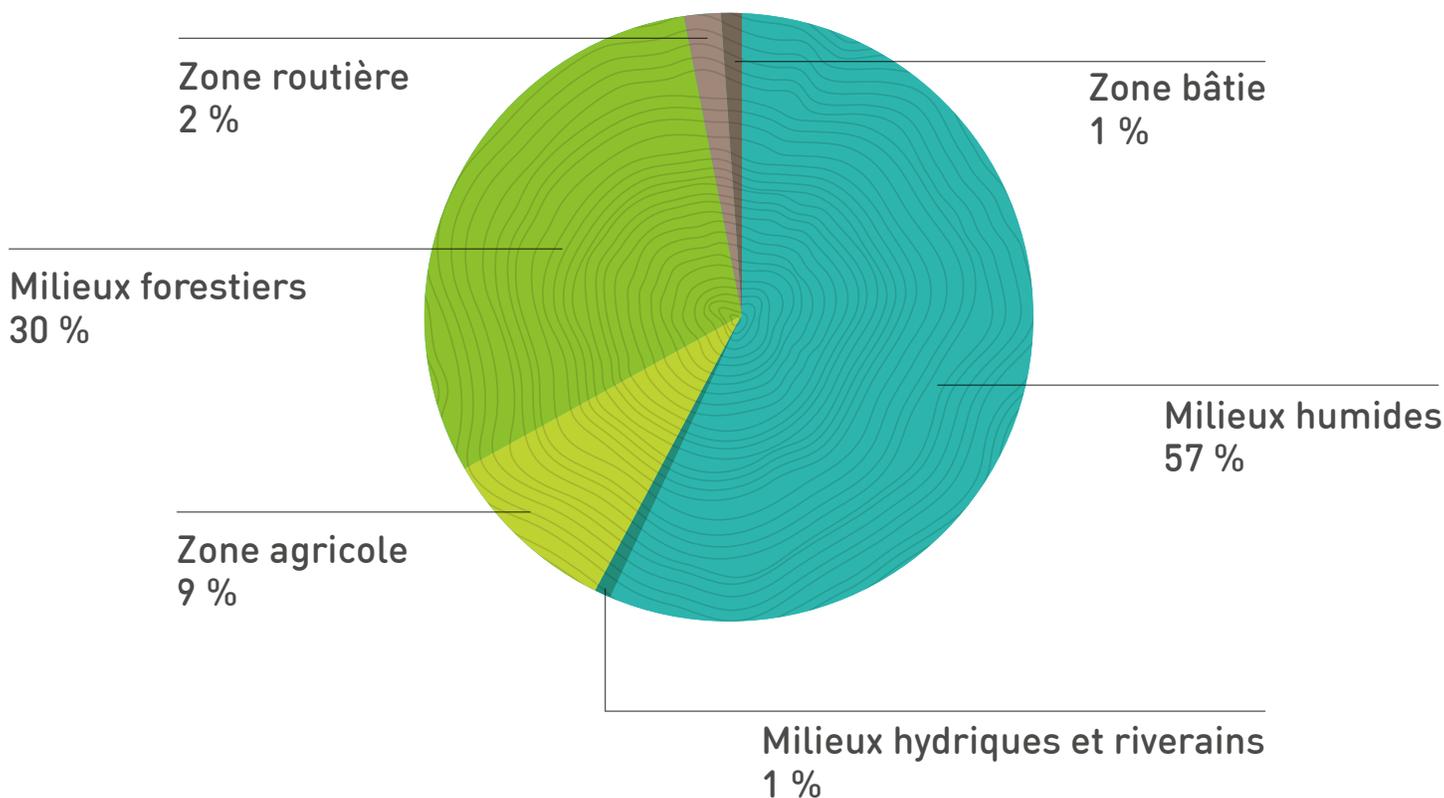
Carte de la Tourbière Red Mill



Sabot de la Vierge
sur sphaigne

Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes (SLDV) : un territoire diversifié

Occupation du sol sur la zone à l'étude, à SLDV



Dans ce diagramme, est considéré comme milieu forestier un territoire recouvert d'arbres, qu'ils soient conifères ou feuillus, sur un sol terrestre, c'est-à-dire qui n'est pas recouvert d'eau, que ce soit partiellement ou toute l'année. Un milieu humide, quant à lui, peut être boisé ou ouvert, mais son sol sera inondé au moins une partie de l'année.

Saint-Luc-de-Vincennes est une municipalité de la MRC des Chenaux, au sein de la région administrative de la Mauricie. Lors du recensement de 2016, sa population était de 545 habitants.

Ce guide vise à explorer et à décrire les écosystèmes naturels présents sur le territoire de Saint-Luc-de-Vincennes, ainsi qu'à survoler les enjeux environnementaux en lien avec ces derniers. Il expliquera également les avantages apportés par les services écosystémiques et fournira des conseils pour préserver la richesse de ce patrimoine naturel.

Le saviez-vous ?

La fragmentation entraîne une diminution de la biodiversité et fragilise la dynamique des écosystèmes. En effet, le manque de liens écologiques entre les milieux naturels rend le déplacement de la faune plus difficile et diminue les transferts génétiques issus de la reproduction. De plus, les risques de prédation sont plus élevés dans ces conditions et la disponibilité en nourriture très limitée. Les scientifiques estiment que les milieux naturels de proximité et dont la superficie dépasse 100 hectares permettent à la biodiversité de prospérer adéquatement.

Le développement urbain et la connectivité des milieux naturels : un vrai défi !

À Saint-Luc-de-Vincennes, les milieux naturels se partagent le territoire avec la trame urbaine et les terres agricoles. La proximité de ces divers milieux représente un défi important puisque chacun d'entre eux requiert certaines conditions pour subsister. La dispersion des milieux naturels au sein des terres agricoles, ainsi que la diminution de leur taille et de leur nombre créent un effet de fragmentation.

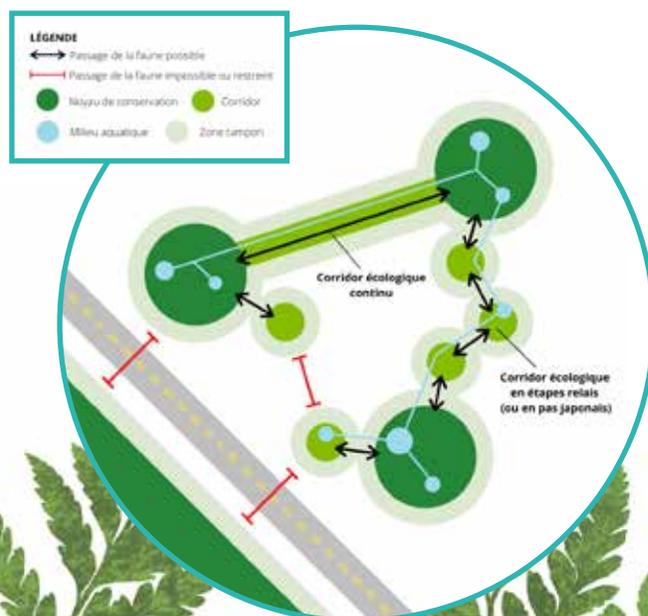
Les milieux naturels de Saint-Luc-de-Vincennes : une valeur écologique à conserver et qui rend service

La variété des écosystèmes présents sur le territoire apporte des bénéfices considérables pour le bien-être des citoyens et l'économie de la Ville. En effet, les biens et services écosystémiques que rendent les milieux naturels permettent de réguler les inondations, diminuer l'érosion des sols, favoriser la pollinisation, alimenter la ville en eau, améliorer la qualité de l'air, en plus de constituer des habitats vitaux pour la faune et la flore.

Les corridors forestiers : des liens vitaux pour les écosystèmes

Préserver ou restaurer la continuité entre les habitats et les foyers de biodiversité permet de maintenir les écosystèmes en santé et de rompre l'isolement des populations enclavées. Cette continuité est appelée un corridor écologique ou encore corridor naturel, corridor faunique, ceinture verte ou corridor forestier. Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada recommande que la largeur minimale optimale d'un corridor forestier soit établie à 900 mètres afin de répondre aux exigences vitales de la majorité des espèces. De plus, pour que la faune puisse en tirer le meilleur profit, un corridor forestier ne devrait pas être interrompu sur une distance de plus de 200 mètres.

Représentation des corridors écologiques





Herbacées émergentes
Quenouille (*Typha* sp.)



Herbacées graminoides
Scirpes des marais
CC BY-SA 4.0 / Yuvalr



Herbacées latifoliées
Sagittaire à larges feuilles



Espèces ligneuses
Saule noir

Les milieux humides

Qu'est-ce qu'un milieu humide ?

Un milieu humide se caractérise par la présence d'eau permanente ou semi-permanente, si bien qu'il peut s'apparenter à un milieu terrestre. Cette composante hydraulique modifie la nature du sol et de la végétation qui s'y trouvent. Les milieux humides jouent un rôle clé dans l'équilibre des écosystèmes, notamment en abritant et en supportant une biodiversité importante. Ces derniers agissent également comme filtres naturels, améliorant ainsi la qualité de l'eau. Enfin, les milieux humides sont souvent comparés à des éponges en raison de leur capacité à absorber de grandes quantités de précipitations et à prévenir les risques d'inondation et d'érosion des rives.

Les types de milieux humides

Marécages : les marécages sont caractérisés par la présence importante d'arbustes ou d'arbres. On y retrouve de l'eau stagnante durant une partie de l'année. L'humidité du sol varie en fonction de l'emplacement du marécage et du niveau de la nappe phréatique. Ces milieux humides sont caractérisés par un sol minéral et un mauvais drainage, mais également par une forte productivité biologique, d'où leur importance.

Tourbières : les tourbières sont des milieux humides avec une nappe phréatique élevée et composés de tourbe souvent issue de la végétation ayant autrefois envahi un lac. Les espèces végétales présentes dans les tourbières sont très sensibles aux paramètres physicochimiques de leur écosystème.

Les tourbières ombrotophes (bog) sont dominées par des sphaignes (*Sphagnum* sp.) et des Éricacées (*Ericaceae* sp.). Les tourbières minérotrophes (fen) abritent quant à elles davantage d'herbacées et des mousses. Ces différences peuvent être expliquées entre autres par l'acidité du milieu, plus importante dans la tourbière ombrotophe. Les tourbières boisées, quant à elles, se trouvent souvent en bordure des tourbières bogs ou fens, et peuvent parfois être un stade de développement de ces dernières. Les arbres que l'on y trouve sont généralement adaptés à un mauvais drainage et un sol pauvre.

Marais : un marais est un site composé principalement d'herbacées (émergentes, graminoides ou latifoliées). Les espèces ligneuses (arbres et arbustes) recouvrent moins de 25 % de la surface du milieu. Les marais sont souvent reliés aux réseaux hydriques adjacents, qui font varier les niveaux d'eau entraînant ainsi une présence d'eau temporaire, semi-permanente ou encore permanente.

Type, superficie, localisation et valeur écologique des milieux humides de Saint-Luc de Vincennes

Un total de 1 272 hectares de milieux humides sont présents à Saint-Luc-de-Vincennes, comprenant des tourbières, des marécages, et des marais. Cela représente 57 % du territoire. Les tourbières couvrent à elles seules près de 830 hectares (65 %) des milieux humides du territoire. La plupart des tourbières du secteur sont des tourbières boisées, réparties sur 552 hectares (43 % des milieux humides). Les tourbières bog et fen

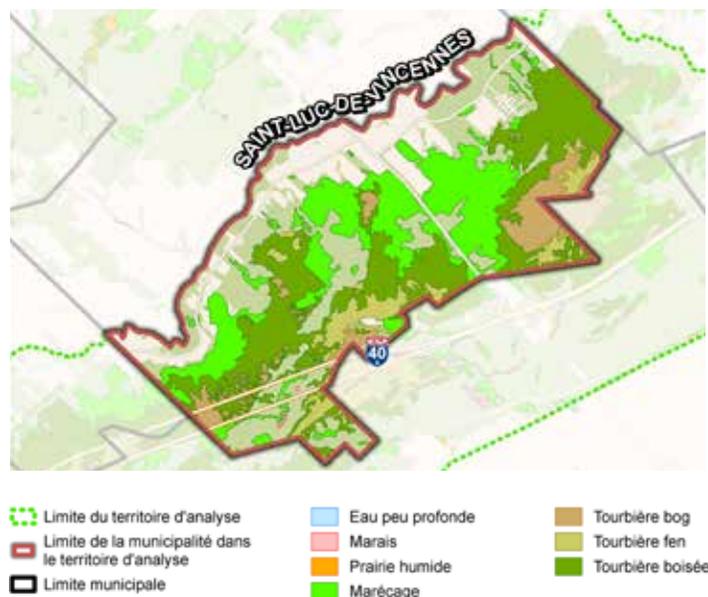
recouvrent respectivement 147 et 129 hectares de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes. Les marécages recouvrent également beaucoup de territoire, soit plus de 440 hectares (35 % des milieux humides). Ils sont surtout situés au nord du territoire, alors que les différents types de tourbières sont généralement plus près de la frontière sud de la municipalité.

Saint-Luc-de-Vincennes bénéficie donc d'une grande richesse écologique de par la présence de ses nombreux milieux humides. Plusieurs espèces les habitent, qu'elles soient animales ou végétales. Pensons notamment à la droséra (*Drosera* sp.), petite plante carnivore qui se nourrit d'insectes, plutôt abondante dans les tourbières. Une autre plante carnivore des tourbières est la sarracénie pourpre (*Sarracenia purpurea*). Cette plante en forme d'urne se nourrit également des nombreux insectes présents dans la tourbière. L'eau de pluie s'accumule dans les feuilles en forme de trompette dressée. Attirés par l'eau et par la coloration vive de la plante, les insectes vont se faire prendre au piège et se noyer. Puis, tranquillement, la sarracénie pourpre sécrète des enzymes qui vont lui permettre de digérer ses proies. Selon plusieurs botanistes, cette plante carnivore constitue l'une des plantes les plus remarquables de nos tourbières.



Pour en savoir plus sur les tourbières : [Groupe de recherche en écologie des tourbières \(GRET\)](#) et sur les milieux humides : [Conservation de la Nature Canada – Milieux humides](#)

Carte des milieux humides de Saint-Luc-de-Vincennes



UN MILIEU HUMIDE OU HYDRIQUE SE TROUVE SUR VOTRE PROPRIÉTÉ ?

Voici quelques conseils :

- Créez ou maintenez des bandes riveraines de 10 à 15 mètres autour des cours d'eau de votre terrain.
- Préservez vos milieux humides en évitant de les drainer, peu importe leur taille. Les petits comme les grands jouent un rôle essentiel pour la régulation des précipitations et la purification des eaux.
- Protégez vos rives et vos milieux humides en évitant d'y aménager des sentiers ou des chemins. Prenez également soin de faire un détour ou d'installer des ponceaux de bonne dimension.
- Selon la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec, tous travaux effectués en milieu humide nécessitent un certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. Contacter un organisme de bassin versant ou un organisme de conservation pour plus d'informations.

Le saviez-vous ?

Au Québec et ailleurs dans le monde, la fragmentation du couvert forestier a engendré une perte de la superficie forestière importante. Pour un territoire donné, les scientifiques considèrent que sous un seuil de 30 % de couverture forestière, l'intégrité de la biodiversité est menacée et que plusieurs problèmes environnementaux peuvent en résulter.

Les milieux forestiers

Qu'est-ce qu'un milieu forestier ?

Un milieu forestier est constitué d'une population d'arbres, d'arbustes et de plantes indigènes qui entretiennent des relations complexes avec leur environnement, soit : le sol, l'eau, l'air, la température, le rayonnement solaire, les animaux, les champignons, etc. En résumé, un milieu forestier représente un équilibre entre ces éléments naturels qui forment un écosystème et qui évoluent au cours du temps.

Les milieux forestiers sont souvent comparés à des poumons en raison de la capacité des arbres à capter le dioxyde de carbone (CO₂), améliorant ainsi la qualité de l'air. Ils permettent aussi de diminuer le réchauffement urbain grâce à l'ombre qu'ils projettent au sol.

Les milieux forestiers peuvent être en milieu terrestre ainsi qu'en milieu humide.

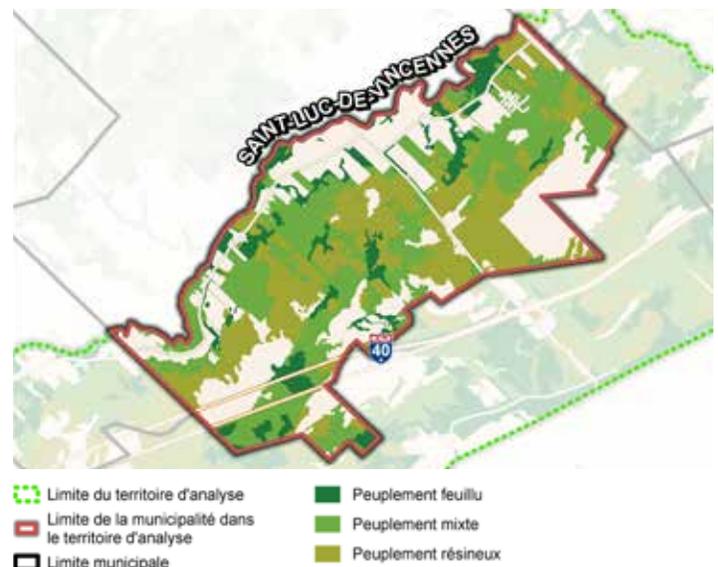
Type, superficie, localisation et valeur écologique des milieux forestiers de Saint-Luc-de-Vincennes

Sur le territoire de Saint-Luc-de-Vincennes, les peuplements forestiers s'étendent sur 1 496 hectares. Les forêts composées de résineux sont dominantes et représentent 56 % des peuplements. Il s'agit en général de forêts de mélèzes laricins accompagnés d'autres espèces comme l'épinette noire. On retrouve aussi des peuplements issus de plantations. Certains peuplements sont mixtes et comprennent des espèces d'arbres feuillus comme des bouleaux gris ou des érables rouges. Ces derniers représentent environ 15 % des forêts de la tourbière à Saint-Luc-de-Vincennes. Dans les forêts résineuses et mixtes, la forte présence de feuillage persistant (feuillage

demeurant sur les branches durant l'hiver) crée une meilleure protection, notamment lors de la saison froide. Ce feuillage fournit en effet aux espèces fauniques passant l'hiver au Québec de meilleurs abris que dans les peuplements constitués principalement de feuillus. Aussi, certaines espèces fauniques se nourrissent de différentes parties d'essences résineuses telles que les bourgeons, les jeunes pousses ou encore la sève. Le reste des peuplements (30 %) sont composés de feuillus comme des érables rouges et d'autres espèces dites intolérantes à l'ombre comme les bouleaux ou les peupliers. Le Grand Pic est un oiseau qui habite les grands complexes forestiers, et qui a été observé à proximité de la zone de la tourbière. Sa présence est un indicateur de la bonne santé des peuplements forestiers et de leur intégrité. En effet, la fragmentation des milieux forestiers, par la coupe ou l'urbanisation, représente un danger pour son habitat naturel.

La répartition des différents milieux forestiers est illustrée dans la carte suivante.

Carte des milieux forestiers de Saint-Luc-de-Vincennes





VOUS POSSÉDEZ UNE TERRE À BOIS ?

Voici quelques pistes pour vous aider à garder votre propriété en santé !

- Conservez environ 10 arbres morts, mais encore debout (chicots), par hectare afin de créer des abris pour la faune.
- Conservez les branches ou les troncs d'arbres (débris ligneux) au sol. Ces débris enrichissent et régénèrent votre sol. Ils sont également de véritables garde-mangers pour la faune et peuvent abriter plusieurs espèces d'insectes et d'amphibiens comme des salamandres.
- Faites réaliser un plan d'aménagement forestier pour mettre votre forêt en valeur.
- Favorisez la biodiversité en conservant des arbres d'espèces et d'âges variés. Par exemple, dans une érablière, conservez minimalement 1/3 d'essences autres que l'érable à sucre. Favorisez également une régénération diversifiée (semis et gaules) pour assurer l'avenir de votre forêt.
- Réalisez vos travaux forestiers en hiver, lorsque le sol est gelé et couvert de neige. Vous minimiserez ainsi la compaction du sol et le piétinement de la flore.
- Évitez de réaliser des travaux près des cours d'eau ou des milieux humides.
- Informez-vous auprès de votre MRC pour obtenir un permis préalable à vos travaux d'aménagement forestier. Des règles d'abattage sont en place pour vous guider et assurer la pérennité des forêts.

Contactez l'agence forestière de votre région ou un organisme de conservation pour plus d'informations.

Le saviez-vous?

Il est courant de penser que les milieux naturels nuisent à la production agricole, car ils réduisent la superficie des champs cultivables et servent d'abris pour la petite faune. Rassurez-vous, il n'en est rien! Au contraire, les milieux naturels sont bénéfiques pour vos cultures à plusieurs égards, particulièrement pour le sol. Les milieux naturels contribuent à la stabilisation des sols (prévention de l'érosion), améliorent leur qualité, filtrent les contaminants présents et procurent un habitat pour des espèces très utiles, comme les oiseaux de proie. Ces derniers contribuent au contrôle des populations de petits mammifères qui sont parfois nuisibles aux cultures.

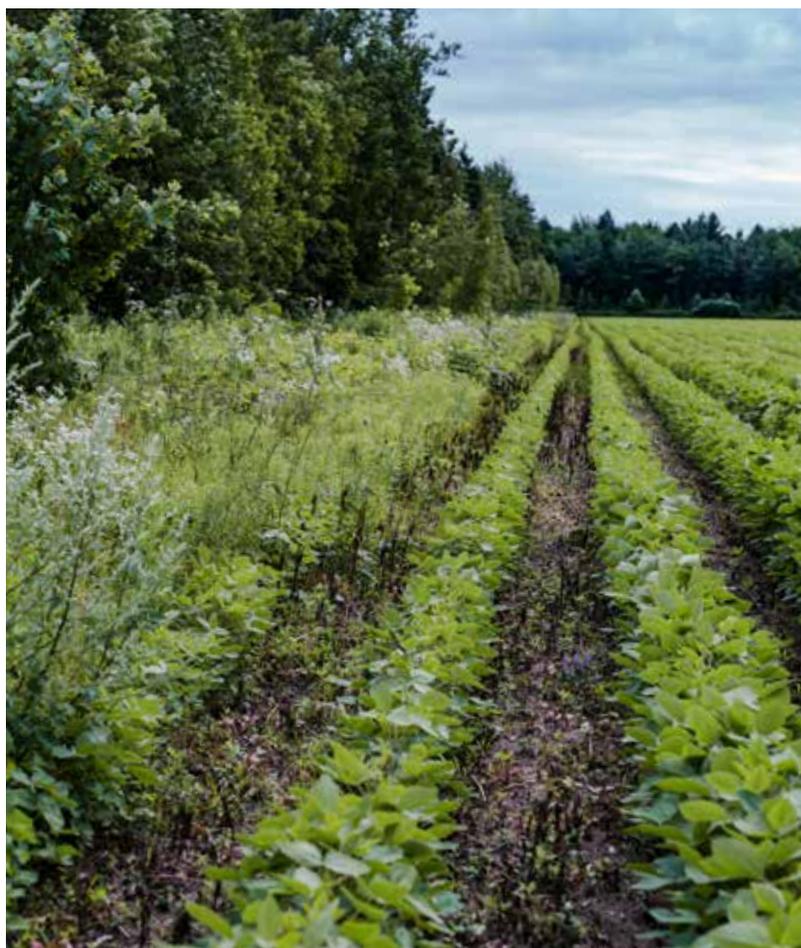
Milieux ouverts et agricoles

Sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, une grande superficie de terre est allouée à l'activité agricole. En fait, 206 hectares sont exploités à des fins agricoles ou forment des friches, soit près de 10 % du secteur de la Tourbière Red Mill.

Friches : une friche est un espace ouvert, laissé à l'abandon à la suite de la cessation d'une activité agricole, forestière ou autre. Son potentiel faunique ou floristique peut varier en fonction des types de milieux avoisinants. Par exemple, la présence de ruisseaux ou de plans d'eau attirera une plus grande variété d'amphibiens et reptiles, tandis que la présence d'arbustes fruitiers attirera de nombreux oiseaux frugivores. Les friches enrichissent la diversité du milieu en offrant des habitats adaptés aux espèces des milieux ouverts comme les oiseaux champêtres. Ce sont aussi de véritables terrains de chasse pour les oiseaux de proie qui peuvent y repérer de loin les petits rongeurs.

Milieux agricoles : bien que les terres agricoles ne soient pas considérées comme des milieux naturels, elles jouent un rôle important dans le maintien de la biodiversité en général. À l'instar des friches, plusieurs espèces animales utilisent les terres agricoles, particulièrement celles à proximité

des milieux naturels, pour nicher ou chasser. Les milieux agricoles doivent être entourés d'une zone tampon pour ne pas être néfastes pour les milieux naturels qui les entourent. Une zone tampon est un espace de transition, qui permet de ralentir et de filtrer les eaux de ruissellement en provenance des champs agricoles. Cette eau est souvent chargée de polluants provenant de l'activité agricole qui, s'ils ne sont pas interceptés, peuvent contaminer les milieux humides et hydriques environnants.



Sur le territoire de Saint-Luc-de-Vincennes, les milieux agricoles se trouvent principalement en périphérie des milieux humides. Des oiseaux champêtres ont été observés à proximité, tels que l'hirondelle bicolor (*Tachycineta bicolor*), qui aime nicher dans les milieux ouverts, et se nourrit d'insectes. L'utilisation de pesticides en milieu agricole, qui entraîne la réduction de la quantité d'insectes, pourrait être à l'origine du déclin observé dans la population d'hirondelles bicolors à l'est du Canada, bien que l'espèce ne soit pas à ce jour considérée comme menacée. L'aménagement durable et écologique de ces terres, avec l'implication des exploitants, est donc primordial dans un objectif de protection à long terme des caractéristiques écologiques de la Tourbière Red Mill.



Hirondelle bicolor

VOUS AVEZ UNE TERRE AGRICOLE, UN PRÉ OU UNE FRICHE ?

Voici quelques actions à mettre en place :

- Aménagez des bandes riveraines, des haies brise-vent et des bosquets d'arbres et d'arbustes diversifiés pour créer des habitats pour la faune et faciliter son déplacement entre deux milieux naturels.
- Installez des nichoirs et plantez des perchoirs (arbres isolés ou poteaux) pour favoriser la présence de prédateurs des espèces fauniques nuisibles à l'agriculture.
- Retardez à l'automne la fauche des terres en friche ou en jachère pour éviter de nuire aux oiseaux qui y nichent.
- Travaillez en partenariat avec un club-conseil en agroenvironnement pour améliorer la qualité des habitats sur votre terre et adoptez des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Contactez le club-conseil en agroenvironnement de votre région ou un organisme de conservation pour plus d'informations.

Les principales espèces fauniques et floristiques

Divers recensements et observations citoyennes ont permis de noter la présence de nombreuses espèces fauniques et floristiques sur et à proximité de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes. Parmi ces espèces, nommons entre autre la woodwardie de Virginie (*Woodwardia virginica*), le carex folliculé (*Carex folliculata*), la chauve-souris et la salamandre à quatre orteils (*Hemidactylium scutatum*).



Chauve-souris cendrée Karen Powers_Ccommon

Chauves-souris

Ces petits mammifères volants, occupent une place importante dans le maintien des écosystèmes. Chasseurs d'insectes hors pair, ils deviennent un atout important dans le contrôle des populations d'insectes. Leur présence près des milieux agricoles peut contribuer à diminuer considérablement l'utilisation de pesticides, en plus de participer à la pollinisation et au transport des graines. L'habitat des chauves-souris comprend les forêts matures, les bâtiments abandonnés, les greniers et les cavernes près des plans d'eau. Certaines vont même jusqu'à s'abriter sous l'écorce d'un vieil arbre! On trouve huit espèces de chauves-souris au Québec dont la plupart ont un statut précaire, comme la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), la chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*) et la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*) qui sont considérées en voie de disparition par le Gouvernement fédéral. Toutes les espèces de chauves-souris ont été entendues dans la Tourbière Red Mill (secteur Trois-Rivières).



Salamandre à quatre orteils

Salamandre à quatre orteils

La Tourbière Red Mill est un endroit propice pour la salamandre à quatre orteils, susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Cette salamandre a un milieu de vie plutôt restreint puisqu'elle ne vit que dans les forêts feuillues ou les tourbières boisées aux sous-bois humides avec des tapis de mousse de sphaigne. Ce type de salamandre n'a pas de poumons, elle dépend exclusivement de l'humidité de sa peau pour « respirer ». La présence de la salamandre à quatre orteils démontre la pureté de l'eau et des cuvettes humides, puisque sa survie en dépend.

LA BIODIVERSITÉ, *un patrimoine naturel fragile*

La biodiversité fait référence à la diversité des espèces vivantes. Une grande biodiversité maximise les chances que les individus d'une population soient adaptés à un environnement changeant. Depuis de nombreuses années, nous assistons à une réduction de la biodiversité, notamment en raison des activités anthropiques (de l'humain). La perte de cette biodiversité rend non seulement les écosystèmes plus fragiles, elle diminue aussi l'efficacité des services écosystémiques dont l'être humain dépend pour sa survie. Protéger la biodiversité, c'est donc bon pour la planète, mais également pour nous !

Carex folliculé

Le carex folliculé est une autre plante susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. Cette espèce dite facultative des milieux humides croît sur un sol calcaire humide, dans les forêts feuillues ou mixtes et dans les marécages boisés. On la trouve habituellement sur des sites assez éclairés. Une inondation saisonnière ou une variation du niveau de la nappe phréatique sont essentielles à son cycle vital. C'est pourquoi toute modification du drainage de son habitat serait néfaste pour le développement de cette espèce. (YT, 2008, Réactions prévisibles des espèces végétales forestières en situation précaire en regard de pratiques forestières)



Carex folliculé

Woodwardie de Virginie

La woodwardie de Virginie est une fougère de milieu humide susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable (SDMV) au Québec en raison de la rareté de son habitat et de sa destruction. Elle ne pousse que dans les tourbières et se distingue par sa tige foncée.



Woodwardie de Virginie

Pour en savoir plus sur les espèces à statut dans la province : [Carte interactive du Centre de données du patrimoine naturel du Québec \(CDPNQ\)](#)

Sac d'encapsulation des troncs coupés de nerprun



L'enjeu des espèces exotiques envahissantes

Plusieurs espèces exotiques envahissantes ont été répertoriées dans les milieux naturels de la Tourbière Red Mill et pourraient se retrouver sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes.

Roseau commun

Le roseau commun (*Phragmites australis*), aussi appelé phragmite, est l'espèce exotique la plus envahissante du nord-est de l'Amérique du Nord. Il peut atteindre 5 m de haut et se distingue par son inflorescence mauve à brunâtre en « plumeau ». Il se propage facilement par ses nombreuses graines et par son système souterrain de rhizomes. Le phragmite commun affectionne particulièrement les bords de route et les zones humides (marais et marécage). Il a la particularité d'obstruer la lumière nécessaire à la croissance des autres plantes, diminuant ainsi la biodiversité du milieu où il s'installe.



Roseau commun

Pour en savoir plus sur les espèces exotiques envahissantes : en général, consulter [le site web de Nature-Action Québec, section « EVEC »](#) et sur le phragmite, consulter [le site web du Groupe de recherche sur le phragmite](#)

Renouée du Japon

La renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) est une plante vivace qui peut atteindre quelques mètres de haut et qui se répand rapidement à l'aide d'un rhizome qui s'enfouit à 2 m de profondeur. Cette tige souterraine dégage des toxines, empêchant d'autres végétaux de s'établir. Elle a la particularité de pouvoir repousser à partir d'un minuscule morceau de rhizome ou de tige. De plus, celui-ci peut rester en dormance sous terre pendant 10 ans. Son élimination est fastidieuse : il faut couper les tiges au niveau du sol plusieurs fois par été et pendant plusieurs années, tout en faisant attention de bien se débarrasser des résidus dans des sacs fermés hermétiquement afin de ne pas répandre cette espèce redoutable.



Renouée du Japon



Nerprun bourdaine



Nerprun cathartique

Nerpruns

Les nerpruns (*Rhamnus* sp.) sont des arbustes qui peuvent atteindre 6 m de hauteur. Ils produisent une grande quantité de fruits et se propagent rapidement. Ces espèces sont très envahissantes et il est difficile de les éradiquer. Il est important d'éviter de favoriser leur propagation en ne transportant pas de parties de l'arbuste (fruits, branches, etc.) en dehors du boisé. Le nerprun profite des éclaircies pour proliférer. L'ouverture du couvert forestier offre à cette espèce envahissante la lumière nécessaire pour occuper plus de terrain. Il est important de savoir reconnaître cette plante et d'éviter de faire des coupes importantes à proximité de celle-ci.



LES OPTIONS DE CONSERVATION

Certaines options permettent de rester propriétaire tout en posant des gestes favorisant le maintien des éléments biologiques et les fonctions écologiques de votre propriété. D'autres possibilités permettent d'assurer la protection à perpétuité par des organismes de conservation.

Plusieurs options permettent d'attribuer le statut d'aire protégée. Cette dernière représente « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». Cette définition reflète celle de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et est celle utilisée par le gouvernement du Québec dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN). Voici quelques exemples :



DÉCLARATION D'INTENTION

Engagement moral d'un propriétaire qui repose sur l'honneur, par lequel il manifeste le souhait de conserver les attraits naturels de sa propriété.

ENTENTE DE GESTION, D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR

Entente par laquelle un propriétaire et un organisme de conservation s'engagent à collaborer pour gérer, aménager et mettre en valeur les attraits naturels d'une propriété.

SERVITUDE DE CONSERVATION

Entente conclue entre un propriétaire et un organisme de conservation où le propriétaire renonce à faire chez lui certaines activités. Si vous désirez vous assurer de la conservation de votre propriété boisée, il existe des façons de veiller à sa protection à perpétuité.

RÉSERVE NATURELLE EN MILIEU PRIVÉ

Engagement légal avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) par lequel un propriétaire s'engage à protéger les attraits naturels de sa propriété selon la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Le propriétaire s'engage à renoncer à certains usages, mais peut en conserver si ces derniers ne nuisent pas à la conservation des espèces et des habitats.

DONATION, VENTE AU RABAIS ET VENTE

Un propriétaire donne ou vend sa propriété à un organisme de conservation. L'organisme devient propriétaire et veille à la conservation, la restauration et/ou la mise en valeur du site.

Pour plus d'information sur les options de conservation, vous pouvez nous contacter ou visiter le site web du Réseau de milieux naturels protégés (rmnat.org).

D'autres organismes sont actifs sur le territoire et peuvent vous renseigner, voir la page suivante pour les ressources.

Entente légale



Vous demeurez propriétaire



DÉCLARATION D'INTENTION

Je, _____, propriétaire d'un milieu naturel situé sur le territoire de Saint-Luc-de-Vincennes, déclare avoir pris connaissance du Guide des milieux naturels.

Les milieux naturels jouent un rôle important dans le maintien de la biodiversité et de l'équilibre biologique et je suis conscient de leur fragilité.

Compte tenu de cette importance, je reconnais la valeur écologique de ma propriété et je m'engage moralement à :

- conserver les milieux humides et terrestres présents sur ma propriété ;
- appliquer les recommandations de conservation présentées dans ce cahier, dans la mesure du possible.

Nature-Action Québec et la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes s'engagent à :

- vous appuyer dans vos actions de conservation, de protection, de gestion et de mise en valeur de votre propriété, dans la mesure de leurs moyens ;
- vous accompagner sur votre propriété, dans la mesure de nos capacités, afin de délimiter les zones sensibles et de bonifier l'ensemble des données déjà recueillies.

Propriétaire

Date

Numéro(s) de lot(s), si connu(s)

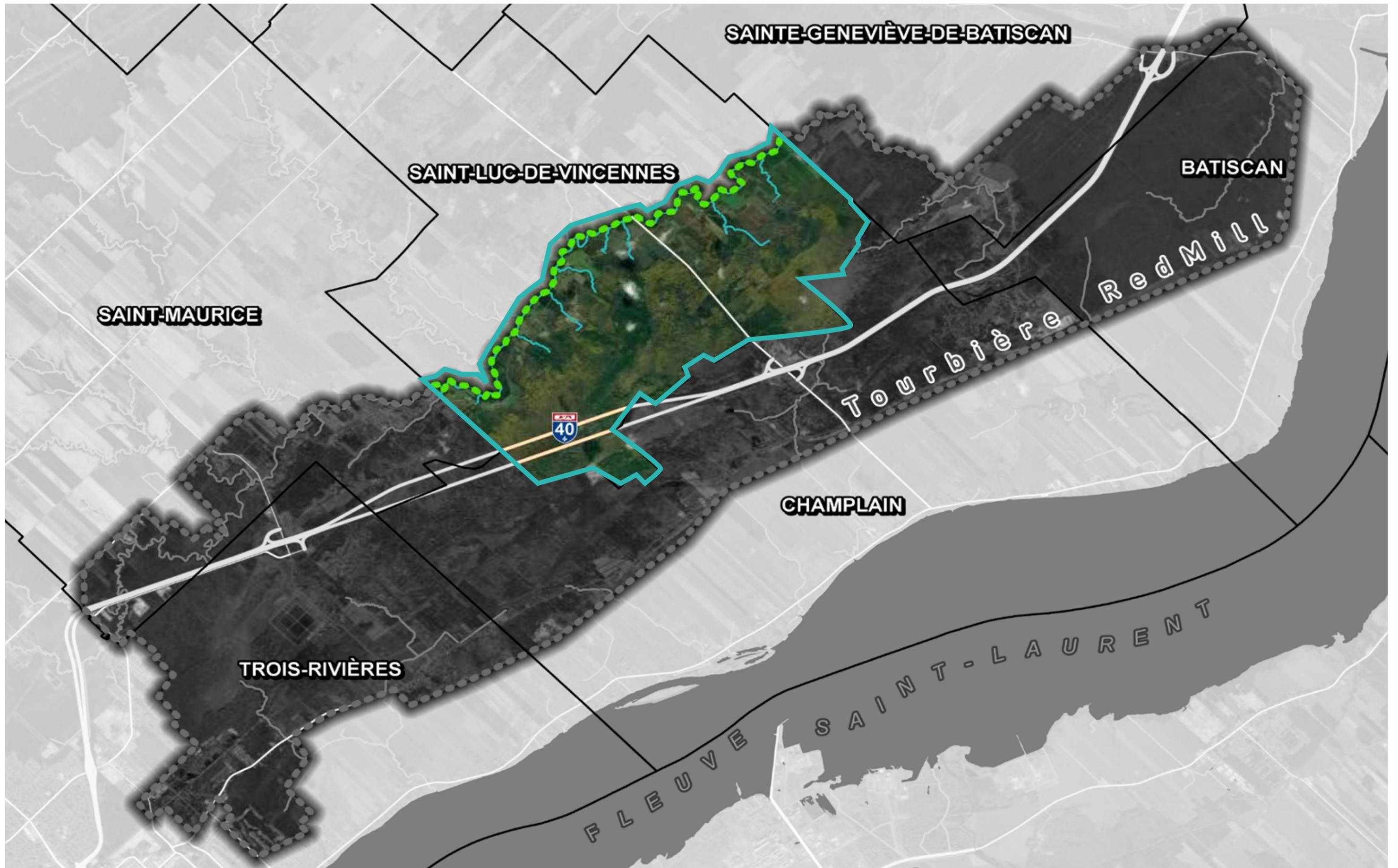
Représentant de Nature-Action Québec

Date

Représentant de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes

Date

Cette déclaration d'intention est un engagement qui repose sur l'honneur. Elle n'a aucune valeur juridique. Une fois signée, veuillez la transmettre à Nature-Action Québec par la poste ou par courriel à l'adresse suivante : lea.bouttier@nature-action.qc.ca



SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

SAINT-LUC-DE-VINCENNES

BATISCAN

SAINT-MAURICE

CHAMPLAIN

TROIS-RIVIÈRES

FLEUVE SAINT-LAURENT

Tourbière Red Mill



RÉPERTOIRE DES RESSOURCES

Nature-Action Québec

120, rue Ledoux
Belœil (Québec) J3G 0A4
info@nature-action.qc.ca
1 800 214-1214
nature-action.qc.ca

Fondation de la faune du Québec

1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
ffq@fondationdelafaune.qc.ca
1 877 639-0442
fondationdelafaune.qc.ca

Environnement Mauricie

1060, rue Saint-François-Xavier, bureau 345
Trois-Rivières (Québec) G9A 1R8
info@environnementmauricie.com
819 694-1748
environnementmauricie.com

Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA)

211, rue de l'Église
Sainte-Geneviève-de-Batiscan (Québec) G0X 2R0
info@sambba.qc.ca
418 362-3202
sambba.qc.ca

Comité ZIP Les Deux Rives

3930, rue Louis-Pinard, bureau 206
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4L9
administration@zip2r.org
819 375-8699
zip2r.org
zip2r.org

Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes

600, rue de l'Église
Saint-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0
municipalite@stlucdevincennes.com
819 295-3782
stlucdevincennes.com







NATURE
ACTION
QUÉBEC